

Les directions générales des commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale se sont regroupées afin de mettre en œuvre une instance régionale de concertation (IRC) autour d'un nouveau cadre de référence et d'un nouveau plan d'action.

### Le nouveau cadre de référence des IRC

Jusqu'en 2015, l'Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale (IRC-CN) était associée à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. L'IRC de la Capitale-Nationale a été dissous en même temps que les CRÉ.

À la suite de l'annonce du cadre de référence 2016-2017 des IRC par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les directions générales des commissions scolaires de la région de la Capitale-Nationale se sont regroupées afin de relancer une nouvelle IRC. Le leadership de la nouvelle IRC est ainsi assuré par les directions générales des commissions scolaires.

En raison de sa mission et de ses actions basées sur les connaissances scientifiques et les savoirs d'expérience, les commissions scolaires ont fait appel au CTREQ afin de les assister dans la mise en œuvre et la coordination des travaux de cette nouvelle IRC.

### Pour plus de renseignements

Consultez la page de l'[Instance régionale de concertation de la Capitale-Nationale](#) sur le site du CTREQ.